Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 26/06/2025
ID : 089-200067130-20250623-117_2025-DE

Délibération n°117/2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

SEANCE DU 23 JUIN 2025

Date de convocation : 17 juin 2025
Effectif légal du conseil communautaire : 80
Nombre de membres en exercice : 79
Date d'affichage : 17 juin 2025

Nombre de présents : 51
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de votants : 61

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Bitry, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix-sept juin deux mil vingt-cinq, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BECKER Cécile, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHAMPAGNAT Jean-Louis, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, D'ASTORG Gérard, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MÉNARD Elodie, MORISSET Dominique, PAURON Éric, POUILLOT Denis, RAGON Jean-Pierre, RAMEAU Etienne, RENAUD Patrice, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCKE André, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, WLODARCZYK Monique.

Délégués titulaires excusés : BROUSSEAU Chantal (pouvoir à Mme Chantemille), CONTE Claude (pouvoir à Mme Choubard), COUET Micheline, DAVEAU Max, DUFOUR Vincent, FOUQUET Yves (suppléant M. Ragon), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), JAVON Fabienne (pouvoir à Mme Saulnier), MICHEL Nathalie, MILLOT Claude (pouvoir à Mme Cordier), PERRIER Benoit, PICARD Christine (pouvoir à M. Giroux), PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), RAVERDEAU Chantal (pouvoir à M. Kotovtchkhine), SOCHON Christian (pouvoir à M. Abry), THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Cordet), VASSENT Frédéric, XAINTE Arnaud.

Délégués absents : BOISARD Jean-François, DA SILVA MOREIRA Paulo, GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, JACQUET Luc, LEPRÉ Sandrine, LHOTE Mireille, LOURY Jean-Noël, PRIGNOT Roger, ROY Daniel.

Secrétaire de Séance : Jean-Claude FOURNIER

OBJET : Cession d'une parcelle de terrain à Yonne Équipement située à Villefranche-Saint-Phal – Zone d'activités de la Côte Renard – au profit de l'entreprise ACR Group

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Considérant la volonté de Yonne Equipement d'acheter une emprise de 12 000m2 sur la parcelle cadastrée ZS77 sise ZA de la Côte Renard - Villefranche-Saint-Phal sur la commune de Charny Orée de Puisaye,
- Vu l'avis du Domaine du 11.03.2024,
- Considérant la valeur vénale du bien estimée à 160 000 € HT pour une superficie de 12 000m2,
- Considérant que la vente pourra être réalisée à l'issue de la division parcellaire,
- Considérant que la DRAC dispose d'un délai de 2 mois à compter du 06.05.2025 pour indiquer si le projet donnera lieu à des prescriptions archéologiques,

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 26/06/2025
ID : 089-200067130-20250623-117_2025-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Délibération n°117/2025

- Vu l'avis favorable de la commission développement économique réunie en séance le 16 juin 2025,
- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (61 voix pour) :
- Décide de résilier de manière anticipée le bail à construction dont est titulaire Yonne Equipement en accord avec les dispositions contractuelles,
- Décide de conclure un acte de vente avec Yonne Equipement pour la cession de 12000 m2 de la parcelle cadastrée ZS77 sise ZA de la Cote Renard à Charny Orée de Puisaye au prix total de 160 000 euros hors taxes,
- Dit que la CCPF prendra à sa charge les frais liés à la division parcellaire, au bornage ainsi qu'à la voierie menant au parcellaire en question,
- Dit que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur,
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Charge le Président de désigner le notaire qui établira le compromis de vente, l'acte de cession le cas échéant et toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI